

# INFORMATION VACCINATION

## contre le Covid-19

des personnels prioritaires de + 55 ans

**Communiqué de la Préfecture des Yvelines**

*Reçu le 15 avril 2021*

Mesdames et messieurs les maires,

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 12 millions de Français, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie. Afin de poursuivre l'accélération, le Gouvernement a ouvert depuis le début de la semaine la vaccination en ville aux personnes âgées de plus de 55 ans, avec ou sans facteurs de comorbidités. Dans le respect de cette stratégie vaccinale et conformément aux annonces que le Premier ministre vient de faire, il vous est demandé de faciliter la vaccination avec AstraZeneca de certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus, en leur consacrant des plages horaires dédiées dans des centres de vaccination dès le weekend des 17 et 18 avril.

Sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont plus de 55 ans :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les surveillants pénitentiaires.

Cette solution sera proposée a minima pour les deux prochaines semaines, y compris les weekends. En fonction du volume de doses consommé lors des premiers jours du dispositif, un réassort en doses sera effectué au cours de la semaine prochaine.

Sur le plan de l'organisation de la vaccination dans les Yvelines :

- Le centre de Saint-Germain-en-Laye accueillera ce samedi et ce dimanche de 9h à 18h **tous ces personnels prioritaires volontaires, de plus de 55 ans, pour leur proposer une vaccination en Astrazeneca.**
- Le centre se situe : Gymnase Philippe-Pivert (Lycée International) - Face au 101, rue Saint-Léger - 78 100 Saint-Germain-en-Laye ;
- Les professionnels devront présenter sur place un justificatif (en plus de leur carte vitale) : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés ;

Nous reviendrons rapidement vers vous pour vous préciser les modalités de rendez-vous : via doctolib, ou sans rendez-vous. A noter que la 2<sup>ème</sup> injection se situant à 12 semaines, délai de rigueur, celle-ci se situera pour les vaccinations faites ce week-end des 16 et 17 avril, la semaine du 11 juillet.

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion engagera par ailleurs une concertation avec les partenaires sociaux dans les prochains jours, de façon à identifier si d'autres professionnels du secteur privé pourraient être rendus bénéficiaires de ce dispositif en raison d'une exposition particulière à la circulation du virus.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens.

Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna, et strictement sur rendez-vous via Doctolib.

**Nous vous remercions de bien vouloir transmettre ces informations aux personnels éligibles placés sous votre autorité.**

*Le cabinet du préfet des Yvelines*